

L'Immunité Réelle

Les Corporations Religieuses et l'Exemption des Taxes

Principes et Pratique

(Suite)

Il semble bien que la préoccupation principale du législateur de 1903 — je voulais dire de celui qui en a fait la rédaction, — a été non de ramener autant que possible la législation particulière à l'esprit et à la tradition constante de notre droit, mais plutôt de plier la loi générale de la Province aux caprices les plus ordinaires des législations particulières.

Ainsi se fait-il que la loi de 1903, pour ce qui concerne les immunités, est une anomalie dans notre législation générale, rompt avec toute la tradition de notre droit ; elle a toutes les qualités d'une mauvaise loi. Ainsi se fait-il que, au lieu de mettre un frein à l'extravagance des législations privées, elle lui donne une prime et un encouragement.

Je ne dis pas que tout est mauvais dans la loi, et que même certaines innovations ne sont pas justifiables et conciliables avec l'esprit des lois générales antérieures. Ainsi que l'on assujettisse les propriétés exemptes à payer leur quote-part des travaux de front dont bénéficient immédiatement et directement ces biens, l'Église n'y trouvera pas à redire ; mais que l'on taxe ces propriétés en proportion de leur valeur réelle ou locative, voilà qui est en contradiction évidente avec les lois de l'Église. Donc la loi, telle qu'elle est faite, est défectueuse et mauvaise ; et j'ai démontré déjà par le cas de Saint Hyacinthe qu'elle peut inspirer et légaliser les plus monstrueuses injustices.

Si la loi eût été rédigée par un légiste de race, voulant assujettir les biens d'Église à certaines contributions, sans cependant violer le principe de l'immunité si profondément inculqué dans nos lois, elle eût dit clairement trois choses : 10 Que ces biens seront assujettis à leur part raisonnable des travaux communs dont ils bénéficieront immédiatement ; 20 Que cette part sera déterminée non selon la valeur foncière ou annuelle des biens exempts mais d'après le prix des travaux exécutés sur le front des propriétés ; 30 Qu'en aucun cas la part de ces travaux d'amélioration ne saurait être plus élevée que la taxe spéciale imposable à un autre propriétaire pour les mêmes travaux dans les mêmes conditions.

Si je ne m'abuse, cette étude sommaire sur notre législation en matière d'immunité réelle, depuis la fondation du pays jusqu'en 1903, suffit à démontrer que notre législation générale a toujours jusqu'en 1903 consacré l'immunité totale pour les biens d'Église comme pour ceux de la Couronne de toute taxe ou contribution soit ordinaire soit spéciale ; que si pendant un demi-siècle elle a soumis ces biens à une contribution spéciale, elle a voulu que cette contribution n'eût rien de commun avec la taxe et ne fût pas en proportion de la valeur de ces biens, mais de la part des travaux mis à leur charge ; que depuis 1847, croyant devoir supprimer cette contribution sur les biens d'État, elle a cru ne la devoir pas maintenir sur les biens d'Église ; que la loi de 1903 rompt avec toute la législation antérieure sur la matière et méconnaît tous les principes qui l'ont inspirée jusqu'à cette date.

L'examen qui nous reste à faire de la pratique des cités et villes nous montrera clairement si un pareil changement, pour ne pas dire une pareille révolution, était imposé à la Législature par une opinion publique sage et éclairée, et si la loi de 1903 est bien propre à assurer le bien qu'elle s'est proposé et celui que doit avoir en vue tout législateur sérieux et chrétien.

III

LA PRATIQUE DES CITES ET VILLES DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1915

Le 26 février 1903, le discours du Trône en ouvrant la session de la Législature de Québec annonçait en ces termes la nouvelle loi des cités et villes :

« La loi générale régissant les corporations de ville ne répond plus aux exigences actuelles. Un projet de loi vous sera soumis pour accorder aux cités et villes les pouvoirs nécessités par des conditions nouvelles et assurer en même temps l'uniformité de réglementation que réclame l'intérêt public. »

(à suivre)

R. P. D.-C. GONTHIER,
des Frères Prêcheurs.

L'Apostolat dans l'Ordre de Saint Dominique

Discours prononcé le 29 octobre 1916 par
Mgr Joseph-S.-Herman Brunault,
Evêque de Nicolet, dans l'église
Notre-Dame.

Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.

Vous saurez la vérité, et la vérité fera de vous des hommes libres.
(Joan., VIII, 32)

MES FRÈRES,

La doctrine du Christ est par excellence la doctrine libératrice : « Jamais homme — disait-on — n'a parlé comme lui. » (Joan., VII, 46.)

C'est vrai dans tous les sens, mais ce l'est surtout en ce que jamais on avait traité l'homme avec autant de respect pour sa dignité d'être libre, destiné à une fin sublime, et doué d'une raison capable, par la grâce de Dieu, de connaître cette fin et les moyens d'y monter. — Le jour où Notre-Seigneur tenait aux Juifs le langage que nous avons cité, Il proclamait une vérité à la fois spéculative et pratique, sur laquelle on peut asseoir tout le fondement de la vie morale, dans l'ordre humain et dans l'ordre surnaturel. Cette doctrine, c'est celle des rapports de la liberté et de la vérité. A tous ceux que le sentiment égare, à tous ceux qui seraient tentés d'exagérer, soit le rôle de la volonté, soit celui de la raison, à tous ceux qui voudraient émanciper leur conscience en la faisant dépendre uniquement de la volonté ou du libre examen du sujet pensant, le Divin-Maître rappelle d'abord que la liberté a sa racine dans la volonté, comme sujet, mais aussi dans la raison, comme cause. (1a 2æ. Q. 17, art. 1, ad 2um.) — Car si notre volonté est libre, c'est à cause de la raison, qui seule peut se faire diverses conceptions du bien, opérer un choix, et guider le mouvement de la volonté vers le bien préféré : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » — Ce jour-là, Notre-Seigneur enseignait que nous sommes responsables de notre choix ; il condamnait à l'avance ceux qui, par une fausse conception du libre arbitre, en viendraient à déclarer la raison humaine indépendante de la vérité objective. Il disait donc : la vérité existe, au sommet de tout, dans l'intelligence de Dieu, créatrice de l'univers ; il est la vérité proprement dite : *Ego sum veritas*. (Joan., XIV, 6.) Si les natures créées ont elles-mêmes une vérité, c'est dans la mesure où elles sont conformes à l'intelligence divine qui les a conçues et qui leur donne l'existence dans le temps ; si l'intelligence humaine est elle-même dans la vraie, c'est dans la mesure où elle est conforme à la vérité qu'il y a dans les choses et à la vérité suprême qui est en Dieu, ou mieux qui est Dieu lui-même.

Que l'esprit humain s'avise de changer cet ordre éternel et de subordonner la vérité à sa volonté, en disant, par exemple, dans son cœur : « il n'y a point de Dieu, » à l'instant tous les êtres créés, y compris l'homme, protesteront en s'écriant : C'est lui qui nous a faits, et non pas nous-mêmes. » (Ps., 99, 3.) — Ce jour-là enfin, Jésus-Christ proclamait que puisque notre raison est notre faculté la plus haute, et qu'elle est la vraie cause de notre liberté, il n'y a de plus grand péché possible, que celui de la soumettre à la volonté pervertie pour lui faire approuver le mal, qui est la négation de la vérité dans l'ordre moral. Si l'homme pêche ainsi par l'esprit, s'il cherche à se donner raison dans le mal, il immole, du même coup, sa liberté, cette prérogative qui le fait ressembler à Dieu, souverainement libre parce qu'Il est souverainement vrai.

Notre-Seigneur, mes frères, a rencontré sur son passage toutes les misères morales. Il a traité avec infiniment de douceur toutes les victimes des péchés de faiblesse, péchés de la chair ou péchés du cœur, qui sont pourtant des servitudes ; mais jamais Il n'a rencontré, sans être sévère, les pécheurs de l'esprit, les pharisiens de la raison, parce que ceux-là engoncés dans leur orgueil, profanaient la raison, et commettaient le vrai crime du libéralisme. « Vous — disait-Il, au contraire, à ceux qui croyaient en Lui — si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » (Joan., 1 c.)

Tels sont, établis par le Maître et le Modèle de tous les apôtres les rapports étroits, intangibles, de la vérité et de la liberté humaine.

Sur les armes de l'Ordre illustre dont nous fêtons le septième centenaire, vous avez vu resplendir ce mot captivant pour toute âme droite : VERITAS. Je n'ai pas cru qu'il fut possible de tenter un plus digne éloge de l'apostolat dominicain au cours de son histoire, qu'en le montrant constamment aux prises avec les servitudes et les servilités de l'erreur et du péché.
MONSEIGNEUR, (1)

A SUIVRE

LES FETES DOMINICAINES

A Montréal, chez les Pères Dominicains, commence aujourd'hui un triduum qui se continuera demain et dimanche, dans leur église de Notre-Dame de Grâce pour célébrer le septième centenaire de la fondation de leur ordre.

Les prédicateurs d'aujourd'hui sont le T. R. P. Béliveau, O. P. et M. l'abbé H. Morin, de Saint-Hyacinthe. Demain, les sermons seront donnés le matin par le R. P. Archambault, O. P. et le soir par le T. P. Provincial, des Frères Mineurs.

Dimanche matin, il y aura messe pontificale à 10 hrs a. m. Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui a amené les Dominicains à Montréal en 1901 et qui leur a toujours fait preuve d'une grande estime, a accepté de présider la messe solennelle.

C'est M. l'abbé Perrier, curé du St-Enfant Jésus qui prononcera le sermon de circonstance.

La cérémonie du soir sera présidée par Mgr Gauthier et le sermon sera donné par un R. P. de la Compagnie de Jésus.

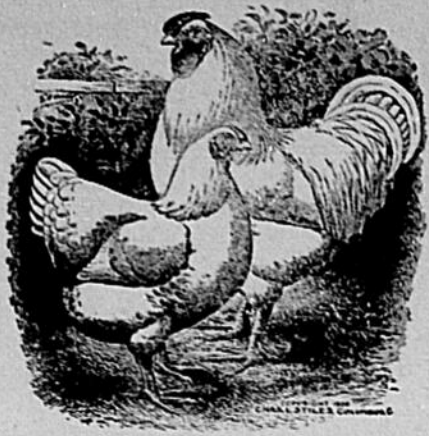
A Washington, la célébration du septième centenaire de l'Ordre des Dominicains est commencée le 14, mardi dernier, par une messe pontificale à laquelle assistait Son Eminence le cardinal Gibbons, de Baltimore ; étaient aussi présents, le cardinal Farley, de New York et nombre de catholiques éminents. Cette célébration a été des plus imposantes et a dignement marqué, comme dans tout le monde catholique, cet événement remarquable.

Quatre Millions pour les Polonais

L'appel fait par le Pape auprès de tous les évêques du monde, pour venir en aide à la population polonaise, réduite à la plus noire misère par les Allemands a rapporté au Vatican la somme de quatre millions de francs. Cet argent sera envoyé au Comité polonais qui est établi en Suisse pour qu'il en fasse la distribution auprès des plus besogneux.

Academicien Decede

La marquis Charles-Jean-Melchior de Vogué, membre de l'Académie Française, archéologue et ancien diplomate, vient de mourir. Il était né à Paris en 1829. Le marquis de Vogué a écrit des ouvrages remarquables sur les antiquités de l'Orient, entre autres « les Eglises de la Terre Sainte », le « Temple de Jérusalem », Il était président de la Croix Rouge française.



Page du Cultivateur



VERDUN

Nous avons le plaisir de publier ci-dessous, un poème nouveau de Armand Varlez, l'auteur de "La Belgique Héroïque", de "La Bataille de l'Yser".

Ils ont tout envahi, nos villes et nos champs !
Notre sang a rougi l'eau calme de nos fleuves
Et l'on a désappris les rires et les chants
Dans les hameaux peuplés d'orphelins et de veuves.

Pour atteindre à la gloire immonde qu'il brigua
Le barbare a meurtri nos villes les plus belles ;
Du pays des bijoux des dentelles,
Il a détruit Louvain, il étrangle Bruxelles
Il a pris Varsovie et menacé Riga ! !

Dans son élan brutal, il a touché Paris,
Et nous avons senti nos cœurs, alors, s'éteindre,
Comme si brusquement, sur le monde surpris,
Une grande lumière allait soudain s'éteindre... !

Mais dans cette tourmente où leur colère bout
Malgré tous les assauts furieux qu'ils répètent,
Verdun—cet avant-poste—est demeuré debout,
Comme un rocher battu par toutes les tempêtes !

Verdun !.. Verdun !.. Verdun !.. Il tremble dans tout
Comme un rugissement assourdi de canon ! ! [nom
Et les corps d'ennemis que ta Meuse charrie
Portent l'Espoir, Verdun, au cœur de ma patrie ! !

Courage encore ! Souffre ! Il le faut, tu le dois,
Car la France grandit de toute la souffrance
Et toutes ces lueurs qui montent sur tes toits,
C'est la Victoire qui se lève pour la France ! !

Car chaque nuit, plus pâle de crainte éperdue,
Celui qui déchaîna tant de malheurs sur nous,
Interroge le ciel et l'implore à genoux,
Dans l'espérance de la nouvelle attendue ! !
Mais—dans un rire qui grandit à nos succès—
L'Horizon lui répond : "Verdun ?—Toujours français !"

Armand VARLEZ.

Poulets Abattus

LEUR EMBALLAGE

Une marchandise habilement présentée est à moitié vendue, répète-t-on couramment dans le commerce. Regardez dans les vitrines des magasins, comme les étalages sont attrayants, alléchants ! Un livre passe à coup sûr pour plus intéressant, s'il est artistiquement recouvert ; des fruits semblent de qualité supérieure, s'ils sont symétriquement empilés au milieu de fleurs et de soie ; un habit obtient les meilleurs suffrages du curieux, s'il revêt un élégant mannequin à figure souriante.

Il en sera de même pour vos poulets soigneusement finis par l'engraissement en cage. Ils sont alors dans l'espèce ce qu'il y a de mieux. Pourquoi ne pas l'afficher en les entourant d'une toilette d'apparat ? Plus c'est enguirlandé, plus on est convaincu que ça doit être de haute valeur, et l'on paie volontiers les guirlandes.

Un épicière nous montrait sur ses comptoirs, il y a quelques années, du superbe gibier abattu, de beaux poulets, replets à point pesant au moins cinq livres. "Voyez, nous dit-il, je ne puis m'en défaire, depuis plusieurs jours que je les offre. On leur préfère obstinément ceux-ci". Qu'est ce donc qui militait si fortement en faveur des derniers ? Un bel emballage seulement. Pour les premiers il ne réclamait cependant que 18 sous la livre, tandis qu'il recevait 22 sous pour les seconds.

Il faut en conclure que l'emballage a sa grosse importance pour l'écoulement avantageux des poulets abattus.

Quand ils ont été proprement déplumés et pendant qu'ils sont encore chauds, on les met donc sous presse. Cette presse est composée de deux planches larges chacune de sept à huit pouces ; l'une est posée à plat sur des chevalets et l'autre lui est jointe à l'angle droit. C'est sur cette corniche qu'on range côtes à côtes les poulets accroupis. Leurs pattes sont repliées sous eux à la manière des grenouilles ; la tête est laissée pendante et la partie pos-

térieure du corps est adossée à la seconde planche.

Pour ne pas s'exposer à salir la peau du sujet, on a soin de l'envelopper d'une gazette quelconque. Puis afin de lui procurer meilleure apparence, une forme plus élargie, on lui charge le dos d'une brique. Alors on doit s'assurer que tout est rigoureusement à plomb, car ainsi que refroidira l'oiseau, ainsi il demeurera. Pour ce refroidissement il faut l'espace d'une nuit dans un endroit frais.

Le lendemain matin, c'est l'emballage dans une caisse toute à la fois solide et légère, préparée à l'avance.

Pour douze poulets de 4 à 5 livres chacun, cette caisse doit mesurer 27 par 18 pouces de grandeur et quatre pouces de hauteur. Avant d'y entasser les sujets en question, on en tapisse le fond et les côtés avec quatre feuilles de papier parchemin, dont le surplus des rebords servira à recouvrir le dessus. On trouve facilement ce papier dans les beurrieres.

Le moment venu, on installe les poulets dans les caisses sur deux rangées, séparés les uns des autres par les cous de leurs vis-à-vis. Si on remarque quelque part du vide, on y bouchonne de la gazette pour que rien ne bouge durant le trajet, puis on ferme.

Sur le couvercle, on colle une étiquette disant : "Ce côté-ci en haut". Sur l'un des bouts, on fixe l'adresse avec le détail du contenu de la caisse, le nombre des poulets, le poids brut, la tare, le poids net. On peut aussi inscrire la qualité de la marchandise, par exemple, s'il y a lieu : "Poulets engraisés au lait".

Elevage des Animaux à Fourrure

L'INDUSTRIE de l'élevage des animaux à fourrure dans l'Ontario, bien que soutenue par d'énormes capitaux ne reçoit généralement pas l'encouragement qu'elle mérite, ni même la protection des lois, comme dans l'Ile du Prince Edouard. Le fait suivant en est la preuve. Un renard de prix s'était échappé de son enclos et fut tué par un homme du voisinage. Le coupable fut traduit devant la cour du comté de Middlesex et condamné à payer de forts dommages au propriétaire. De pareils incidents se reproduiront, jusqu'à ce que l'industrie soit placée sous la protection de la Loi du gibier, comme formant une branche spéciale d'élevage.

C'est l'Ile du Prince-Edouard qui a le plus développé l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure. On y protège les propriétaires et leurs enclos contre le maraudage et la curiosité. La loi, constituant en corporation la "Prince Edward Island Silver Black Fox Breeders Association" adoptée dernièrement, aura pour effet d'établir des données généalogiques dignes de confiance, tout en protégeant vendeurs et éleveurs. Les autres provinces, qui désirent encourager le développement de l'élevage des animaux à fourrure et en faire un succès, devront adopter des lois semblables.

Rhumatisme dans Sang

Il ne peut être guéri qu'en enrichissant parfaitement le sang

Il n'y a pas bien longtemps le rhumatisme était considéré com-

me une douleur dans les muscles ou les articulations causée par l'exposition aux intempéries ou à l'humidité. Maintenant les médecins savent qu'il prend racine dans le sang, et bien que l'exposition aux intempéries puisse être le point de départ de la douleur, il n'y a que la suppression de l'acide empoisonné du sang qui puisse guérir le mal.

C'est une perte de temps et d'argent que d'essayer de guérir le rhumatisme avec des liniments des cataplasmes ou tout ce qui ne va qu'à fleur de peau. Se frictionner la peau avec des lotions pour apporter un soulagement temporaire, mais cela aide réellement à faire circuler l'acide empoisonné plus abondamment et augmente en fin de compte le mal et peut-être laisse le patient infirme pour toujours.

Le remède, le seul remède contre le rhumatisme, est celui qui chasse l'acide cause du mal dans le sang.

Pour ce faire aucun autre remède n'égale les Pilules Roses du Dr Williams qui font réellement un sang nouveau, chassent l'acide empoisonné, assouplissent les articulations raides et endolories, et apportent santé et confort.

En voici la preuve. M. Joseph Crouse, de Ninevah, N. E. dit : J'ai grandement souffert, pendant des années, de rhumatisme. Le mal semblait se loger dans toutes les articulations de mon corps, et mes souffrances, parfois, étaient des plus intenses, et la maladie entravait mon activité.

Je me soignai constamment pendant longtemps, mais le mal était tenace et ne céda nullement au traitement des médecins. Un jour un ami me parla de certaines cures du rhumatisme par les Pilules Roses du Dr Williams et me conseilla fortement de les essayer.

Je suivis son conseil et à ma grande surprise huit boîtes m'ont complètement guéri, et je suis aussi souple, aussi actif et

aussi exempt de douleur que jamais. De plus, je n'ai jamais ressenti le moindre symptôme du mal depuis."

Vous pouvez avoir ces pilules chez tous les marchands de remèdes ou par la poste, franco à 50 cent la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams' Medicine Co ; Brockville, Ont.

Beatification du R. P. Pampalon

Dimanche dernier, dans toutes les églises de la ville de Québec, un mandement de S. E. le cardinal Bégin a été lu annonçant l'heureuse nouvelle du prochain procès de béatification d'un jeune Lévisien, le R. P. Pampalon. Rédemptoriste, qui est mort, il y a quelques années, en odeur de sainteté, au monastère de Sainte-Anne de Beupré.

Dans sa lettre, le cardinal a ordonné, sous peine de faute grave et de la privation des sacrements, à tous ceux qui détiendraient quelques documents, lettres, ouvrages, opuscules, etc., du futur Bienheureux, de les remettre aux autorités religieuses avant le 1er janvier prochain.

Dans le sens de nos origines

Frères canadiens, nés du sang des provinces que je connais bien, Anjou, Maine, Vendée, Normandie, Bretagne ou Poitou, restez dignes de cette bonne maison d'où vous sortez, la famille paysanne ancienne, la plus solide, la plus tendre, la plus laborieuse, la plus heureuse, parce qu'elle était chrétienne dans les moelles. Développez vous dans le sens de vos origines. Et, si vous doutiez de votre noblesse, venez voir ce qui nous en reste, dans les campagnes demeurées fidèles à la foi : c'est plus beau que tous les musées de l'Europe!

René Bazin,
de l'Académie française.

Vaincre, ce n'est que répondre à l'appel de Dieu et à sa vocation. Vaincre, ce n'est que travailler énergiquement à la gloire de Dieu. Vaincre, ce n'est que surmonter sa faiblesse. Vaincre ce n'est que persévérer malgré les obstacles. Vaincre, enfin, ce n'est qu'attendre de Dieu la victoire, après avoir fait son possible.

Le Catholique d'Action.
oOo

Pour seconder les efforts individuels de la masse des agriculteurs, il faut que de son sein émergent des personnalités éminentes, capables de leur donner une direction, de concerter leur action en vue d'un but déterminé. Partout où une innovation utile et importante se produit, il est facile d'en retrouver l'origine dans l'action personnelle d'un homme ou d'un groupe.

Paul de Rousiers.

LE MEDECIN DISAIT : SCIATIQUE--- RHUMATISME--- LUMBAGO---

Mais ne put rien me faire et dut endosser les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie

M. Wm. Parker, 105 rue Cayuga, Brantford, Ont., dit de la façon suivante : « Bien que lui ont fait les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie : « Mon médecin me soigna quelque temps pour la sciatique, le rhumatisme, le lumbago, mais sans me faire de bien, car je dus quitter le travail. Le visiteur du Bénéfice de Maladie vint me voir et il me conseilla de prendre les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie, ajoutant qu'elles l'avaient guéri du même mal. J'en parlai au pharmacien et il me les recommanda hautement. Non content de cela, je retournai voir mon médecin et quand il me dit qu'elles étaient bonnes je commençai à en prendre. Elles me ranimèrent très vite les reins et les intestins et je ne fus pas long à me débarrasser de tous mes maux. « J'étais si mal que je ne pouvais marcher qu'appuyé sur une chaise. Ma femme devait lacer mes chaussures. Ceux-là seuls qui souffrent de ce mal savent ce que j'ai enduré. J'écris cette lettre pour que ceux qui ont mon mal connaissent ces pilules. Tous pourrez

vous en servir et si quelqu'un vient me voir ou m'écrire je lui donnerai tous les détails. »
Ecrivez à M. Parker, incitant un timbre pour la réponse, et il vous confirmera son récit. Il le fera en reconnaissance de sa guérison et parce qu'il sait combien il est difficile de guérir ces maux affreux.
Il y a tant de remèdes de recommandés pour guérir le rhumatisme que vous doutez naturellement de la bonté de tous. Voici l'occasion pour vous de vérifier la guérison et de mettre le grand remède à l'essai. Il ne vous en coûtera que trente sous pour essayer les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie. Elles vont droit à la source du rhumatisme et, en chassant les poisons de l'organisme enlève la cause du mal.
Les Pilules du Dr Chase pour les Reins et le Foie, une pilule à la dose, 25c la boîte, chez tous les fournisseurs, ou d'Edmanson, Bates & Co., Limited, Toronto.

Reglements des Feux de Défrichement

LOIS PROTECTRICES DES FORETS DANS LES PROVINCES

En comparant les extraits suivants, on constatera que les provinces de Québec, de la Colombie Britannique et de la Nouvelle-Ecosse ont des règlements de protection, contre les feux de défrichement, dont les colons font usage, qui sont beaucoup plus efficaces que ceux de l'Ontario. Plusieurs prétendent que, si cette province avait mis en vigueur des règlements de protection contre de tels feux, les récents désastres survenus dans la « région glaiseuse » auraient été évités. Les réserves forestières du Dominion dans les provinces de l'Ouest et une partie du Nouveau-Brunswick sont protégées par des règlements semblables à ceux de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Britannique et du Québec, cités ci-après.

LOI DE LA NOUVELLE-ECOSSE

« Personne n'allumera du feu pour faire des défrichements ou autres travaux de ce genre, n'installera et ne mettra en service une machine à vapeur portative sur un espace de soixante perches d'un bois, entre le quinzième jour d'avril et le premier jour de décembre suivant, sans avoir au préalable obtenu un permis par écrit du garde-forestier en chef ou d'un sous-garde forestier en chef. Un tel garde-forestier en chef est tenu, sur demande de permis d'allumer de tels feux, ou d'installer ou de mettre en service une telle machine à vapeur portative d'examiner l'endroit où il est proposé d'allumer le feu, ou d'installer et de mettre en service la machine à vapeur, et les terrains voisins, et le bois, les arbres et les autres propriétés s'y trouvant, et de refuser l'octroi d'une telle demande, ou de ne l'accorder qu'aux conditions que devront remplir les requérants, s'il pense qu'il y aurait danger de propagation du feu en cet endroit ou autrement. »

COLOMBIE-BRITANNIQUE

« Pendant la saison formée (entre le 1er mai et 1er octobre) aucun particulier, firme ou corporation n'allumera ou ne fera allumer des feux à proximité des branchages ou débris debouts ou

abattus, ou des terres boisées, en vue de brûler des débris, du branchage, de l'herbe, ou d'autres matières inflammables, ni pour toute autre fin industrielle, sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet ; mais il ne sera poursuivi aucune personne qui, de bonne foi et avec précaution, aura allumé un feu dans l'intention d'arrêter les progrès d'un autre feu exerçant présentement ses ravages. »

QUEBEC

« Personne ne se permettra, dans une forêt ou sur un espace situé en deça d'un mille d'une forêt, d'allumer ou de faire brûler aucune pile de bois, branches ou broussailles, arbres, arbustes ou de la terre noire ou légère, ni aucun tronc ou arbre abattu, en aucun temps, excepté pour fin de défrichement entre le 16 novembre et le 31 mars de l'année suivante, entre le 1er avril et le 15 novembre, sans avoir obtenu au préalable la permission par écrit du Ministre ou de tout autre officier du ministère, autorisé par le Ministre, ou du garde-incendie. »

ONTARIO

« Toute personne qui, entre le 1er jour d'avril et le 1er novembre, allume un feu dans le but de faire du défrichement, devra prendre tous les moyens et précautions nécessaires au moment de l'allumer et pendant qu'il brûle, afin de l'empêcher de se propager. »

On peut voir par ce qui précède que dans chaque province du Canada, excepté celle de l'Ontario, les services gouvernementaux sont tenus de protéger le public contre la négligence du colon, en l'empêchant d'allumer du feu de défrichement lorsqu'il y a danger. L'Ontario seul n'endosse aucune responsabilité. — C. L.

ECONOMIE IMPRUDENTE

Un proverbe dont on ne peut nier le bon sens dit « Il vaut mieux prévenir que guérir ». Son application en matière d'enseignement vocal ne saurait trop être recommandée à ceux qui, ne consultant que l'intérêt du moment, choisissent à la légère un professeur pour eux-même ou leurs enfants et donnent pour excuse que cela est assez bon pour commencer. La voix, on ne saurait trop le répéter, est un organe des plus délicats et par suite, susceptible d'être malmené sous une direction inexperte, au point de compro-

mettre à tout jamais sa santé.

Tous les professeurs de chant sérieux s'accordent à dire combien ils préfèrent commencer un élève eux-même plutôt que de corriger les défauts résultant d'un enseignement donné antérieurement. Comme pendant au proverbe cité plus haut, on peut en toute sécurité dire qu'il est en tout, « plus facile d'acquiescer des qualités que de corriger des défauts. » C'est donc un très mauvais calcul que de ne pas s'assurer dès le début, du meilleur professeur connu, pour lui confier une voix dont on désire faire quelque chose.

Le cas n'est pas rare de rencontrer des personnes qui ont dépensé pendant des années leur temps et leur argent et qui, après ce temps ont découvert leur erreur, queques fois irréparable, tellement la nature avait chez eux été faussée par des procédés contraires aux fonctions de l'organe.

Au professeur compétent, pas plus qu'au médecin habile, il ne faut refuser des honoraires dignes du prestige qu'ils ont su acquérir par leur science et l'on n'aura qu'à se louer par la suite, de s'être adressé au meilleur, quoiqu'il en coûte tout d'abord.

Ecole de Chant Plamondon.

Maladies de l'Enfance

LES maladies chez les enfants dans la plupart des cas proviennent d'un dérangement de l'estomac ou des intestins. Les Tablettes Baby's Own sont considérées par des milliers de mères comme le meilleur remède connu pour la guérison de ces maladies, simplement par le fait qu'elles règlent les intestins et adoucissent l'estomac. A ce sujet, Mme Napoléon Lambert, Saint-Ignace, Qué., écrit : « Les Tablettes Baby's Own sont un remède excellent pour les maladies de l'enfance et je suis bien contente de les employer. »

Vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 25cts la boîte de The Dr Willams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Les amitiées sérieuses formées loin de la dissipation et du mouvement purement mondain sont puissantes et enfoncent leurs racines au profond de l'âme.

La Prohibition

Les dernières élections aux Etats-Unis ont ajouté cinq nouveaux états à la liste des états prohibitionnistes; et si les derniers rapports ne démentent pas ce qui est connu jusqu'ici il y aura la moitié des états de l'Union sous le régime de la prohibition.

Pour ceux qui ont vécu aux Etats-Unis et qui connaissent la puissance des associations de fabricants et de débitants de boissons alcooliques, ne peuvent s'empêcher de ressentir de l'étonnement à la vue des progrès gigantesques que l'idée de tempérance a faite depuis quelque années.

Si le Canada peut se décider à accorder la prohibition nationale, les Etats-Unis ne tarderont pas longtemps à emboîter le pas et le continent nord américain sera délivré du fléau de l'alcoolisme et de tous les maux qu'il entraîne à sa suite.

FAITS DIVERS CANADIENS

Sir Sam Hugues Déchu

La nouvelle que le lieutenant-général sir Sam Hugues, ministre de la Milice dans le gouvernement Borden, depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir en octobre 1911, ne fait plus partie du cabinet, s'est répandue comme une traînée de poudre.

A la suite d'un conflit d'autorité entre le ministre de la Milice et ses collègues du Cabinet fédéral, sa démission immédiate fut exigée par Sir Robert Borden, premier-ministre du Canada. Le choix du successeur de Sir Sam Hugues sera laissé en suspens ; en attendant la nomination d'un nouveau ministre sir Robert Borden et M. F.-B. McCurdy, le secrétaire parlementaire du Ministère de la Milice se chargeront de l'administration de ce département.

Au sujet de cette démission forcée, *Le Devoir*, sous la signature de M. Omer Héroux, écrit ce qui suit : « On connaît assez notre opinion sur l'ex-ministre de la Milice pour deviner que nous n'éprouvons aucun regret de son départ. »

« Il n'aurait jamais dû entrer dans le cabinet, et l'étonnant, c'est qu'on ait pu le tolérer ou

qu'il ait pu s'y imposer pendant si longtemps. Les qualités d'énergie, d'activité qu'il peut avoir sont contrebalancées, troublées, perverties par l'absence d'équilibre intellectuel. C'est un défaut dont on ne se corrige guère et que les circonstances tragiques par lesquelles nous avons passé ne pouvaient que souligner.

« Pour le bien du pays tout entier, on doit souhaiter qu'il disparaisse de la vie publique canadienne. Elle n'y perdra rien de bien utile ; elle sera débarrassée d'un élément de trouble et de désordre qui pourrait être fort dangereux. »

Juste Part d'Influence

Un bill législatif qui sort un peu de l'ordinaire et qui amènera une forte discussion de part et d'autre quand il viendra à l'étude c'est celui que vont présenter des citoyens Canadiens-français de Coaticook qui demandent la redistribution des quartiers de la ville.

Il s'agit de l'influence de race dans la ville. La population actuelle de cette ville est en majorité canadienne-française et la ville compte sept représentants au Conseil, cinq anglais et deux canadiens-français.

Ces derniers prétendent que grâce à la division actuelle des quartiers malgré qu'ils aient la majorité dans la ville, leur influence est à peu près nulle dans le Conseil. Les promoteurs du bill demandent donc une redistribution plus équitable.

Ce bill n'est pas encore distribué.

M. Lavergne Grand Prevot Militaire

Le lieutenant-colonel Lavergne, ancien député de Montmagny, va être nommé Grand Prevot du district militaire de Québec, en remplacement du Lt.-Col. Chauveau, qui devient membre de la Commission Nationale du Recrutement.

Un bon placement

LES PERSONNES QUI, DE TEMPS À AUTRE, ONT DES FONDS À PLACER PEUVENT ACHETER AU PAIR DES

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

AU MONTANT DE \$500 OU DE MULTIPLES DE CE MONTANT.

Capital remboursable le 1er octobre 1919.

Intérêt payable semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre, par chèque (payable au pair sans frais de change dans toutes les banques à charte du pays) au taux de 5% par an à compter de la date de l'achat.

Les porteurs de ces obligations auront le privilège de les offrir au pair plus l'intérêt comme équivalent d'espèces en règlement d'obligations qui leur seront attribuées sur leur souscription à tout emprunt de guerre que le gouvernement canadien pourrait mettre sur le marché, à l'exclusion seulement des bons du Trésor ou autres valeurs d'Etat de courte échéance.

Les fonds de ces obligations ne peuvent servir qu'aux fins de guerre.

Une commission d'un quart d'un pour cent sera payée aux courtiers réguliers d'obligations et de valeurs de Bourse, sur les allocations qui pourraient leur être faites de ces obligations à la suite de demandes portant indication de leur qualité officielle.

S'adresser au sous-ministre des Finances à Ottawa pour les formules de demande.

MINISTÈRE DES FINANCES, OTTAWA,
7 OCTOBRE 1916.

La Vie Chère

Une situation universelle dans notre pays, et dont nous souffrons à Saint-Hyacinthe, comme partout ailleurs, c'est la cherté de la vie. Tout se vend à un prix très élevé; ce qui, il y a deux ans, se payait une piastre, se vend aujourd'hui de une piastre et demie à trois piastres. Cette augmentation de cinquante à trois cents pour cent est commune sur une foule d'articles du commerce général.

Mais quand on parle de vie chère, pour le peuple, pour ceux qui gagnent leur vie par le travail quotidien, il s'agit presque toujours de trois catégories de marchandises absolument nécessaires à la vie: des vivres, des vêtements et des combustibles. Car pour vivre, et surtout en hiver, il faut manger, se vêtir et se chauffer. Or, ce sont précisément ces trois choses nécessaires, absolument nécessaires, que l'on est obligé d'acheter à des prix très élevés et, quelques fois exorbitants.

Pour le vivre: le pain, la viande, les œufs, le beurre et les pommes de terre, — toutes denrées qui sont à la base de la plus humble cuisine, — se vendent à des prix vraiment très élevés. Il suffit d'être obligé d'en faire une fois l'acquisition pour s'en convaincre. Pour le vêtement: il est incontestable que les chaussures coûtent plus cher que par le passé, et les étoffes et les draps ont subi une augmentation considérable. Pour le chauffage enfin: le charbon grimpe son prix d'une façon alarmante et jusqu'au bois qui se met à devenir rare.

Voilà vraiment ce que tout homme doit posséder ou se procurer, s'il ne veut pas nous quitter pour l'autre monde, le meilleur sans doute, mais que l'on ne doit pas aller habiter avant l'heure marquée par la divine Providence. Et c'est sur ces objets de première nécessité que l'on met des hausses de prix.

Sans vouloir prétendre fixer le juste prix de toutes ces marchandises, si cependant on prête l'oreille, même sur la rue, il semble bien que l'opinion commune s'entend, cette fois, pour déclarer que le prix actuel est trop élevé.

Il y a même des hommes, pour ne rien dire des dames, qui ne craignent pas de crier à l'injustice et au vol.

Quelle est la cause de cette hausse universelle des prix? Est-ce la grande abondance du numéraire? Mais, les salaires, en général, n'ont pas été augmentés en proportion; et l'argent a conservé, à peu de chose près, la même valeur que par les années passées. Même, si on examine les taux courants que l'on exige pour les prêts d'argent, on pourrait conclure que l'argent est plus rare, plus recherché et, par conséquent, a plus grande valeur que jamais. Donc, l'argent n'est pas la cause de la majoration du prix de la vie.

La guerre, voilà la cause de tout le mal! C'est bien un peu la réponse de tout le monde. Pourtant, la guerre est plutôt le prétexte que la vraie raison de l'augmentation des prix. Beaucoup d'hommes le savent pertinemment et surtout ceux qui sont assez puissants pour commander au commerce. La guerre, c'est incontestable, a fait monter les prix de beaucoup d'articles. En particulier, elle devrait produire une hausse sur tout ce qui entre à un titre quelconque dans la confection des obus et autres agrès de guerre. Parce qu'elle nous a privés aussi de plusieurs ouvriers, la production s'est trouvée diminuée et, du même coup, le prix de vente des produits manufacturés augmenté. Mais ce serait calomnier la guerre et trop bien couvrir toute une classe d'hommes qui s'enrichissent injustement, que de lui faire porter toute la responsabilité du mal.

Il y a d'autres causes vraies, réelles, et directement et immédiatement responsables de la crise actuelle. Si on lit les journaux canadiens, on constate vite que tous, quelles que soient leurs nuances et tendances politiques, dénoncent certaines déficiences économiques.

Parmi ces déficiences, causes perturbatrices de l'ordre, il y en a trois principales: la spéculation commerciale, la spéculation financière et l'accaparement. Cette dernière surtout est responsable, en grande partie, de la cherté excessive du prix de la vie.

La spéculation commerciale consiste à acheter le moins cher possible un produit quelconque à son producteur et à le revendre le plus cher possible au consommateur. Cette spéculation commerciale est nécessaire, car il faut, dans la plupart des cas, un intermédiaire entre le producteur et le consommateur, et c'est le commerçant ou le marchand. Ce dernier ne peut pas, c'est évident, revendre un produit au même prix qu'il l'a payé. Il faut qu'il paie son travail, son temps, son industrie; il faut qu'il retire l'intérêt du capital qu'il a investi pour tenir magasin, il doit encore se compenser pour somme non productrice représentée par l'emménagement des denrées, il doit enfin s'assurer un profit, un bénéfice qui, ses dépenses payées, lui permette d'augmenter raisonnablement sa fortune. Dans ces limites, la spéculation commerciale n'a rien que de juste et de légitime. Mais elle cesse d'être juste et équitable, dès que le marchand profite d'une circonstance quelconque pour s'assurer des bénéfices excessifs.

Depuis quelques deux ans, il y a certainement, de par le Canada, quelques marchands, surtout dans les petits centres, qui ont abusé, d'une façon effrontée, de la spéculation commerciale.

Bien plus que la spéculation commerciale, la spéculation financière a augmenté et aggravé le prix de la vie. Cette spéculation consiste à acheter d'avance une valeur en vue d'un bénéfice présumé, lequel se produit si cette valeur vient à monter. Dans ce cas, l'acheteur ne prend même pas la livraison de ce qu'on lui a vendu, mais simplement du bénéfice consistant dans la différence entre le cours du jour de l'achat et celui du jour de la liquidation. C'est le jeu ou la bourse. Il arrive parfois que l'on vend une valeur en quantité bien supérieure à ce qu'il en existe réellement. En 1887, on a vendu à New-York plus de quatre milliards de boisseaux de blé, soit deux fois la récolte totale du monde.

Le résultat de cette spéculation est de communiquer aux valeurs des prix factices souvent très différents de leur prix réel et de jeter le marché dans la perturbation. Beaucoup d'hommes peu consciencieux profitent de ces troubles et de

ces variations de prix pour tromper les consommateurs et vendre plus cher que de raison les articles nécessaires à la vie.

Enfin la grande cause, sans aucun doute, la principale, celle à qui l'on doit attribuer une large part du malaise actuel, c'est l'accaparement ou la monopolisation des denrées. Quelques gros négociants achètent toutes les denrées d'une espèce déterminée, v. g. le beurre, les œufs, la viande; puis ils les revendent aux prix qu'ils veulent bien fixer eux-mêmes. Ainsi, il y a quelques années, à Chicago, de grands négociants, nommés les *big four* (les 4 gros) monopolisèrent à eux seuls tout le marché de la viande de boucherie. Quand on voulut les combattre, les autres marchands et les éleveurs se virent refuser par les compagnies de chemin de fer les wagons réfrigérants nécessaires pour le transport de la marchandise. Les 4 gros avaient loué par contrat tous les wagons et ils restèrent maîtres absolus du commerce.

C'est ce que font certains grands vendeurs de charbon qui sont en même temps propriétaires d'une grande partie des chemins de fer américains.

C'est cet accaparement des denrées qui rend la vie si chère. Si l'on en croit les journaux, certains gros bonnets canadiens ou américains auraient déjà monopolisé les tomates en conserve, les pommes de terre, les blés, un peu le beurre et les œufs. On aurait fait la même chose des cuirs et des laines.

Voilà la grande cause du malaise. Le gouvernement y apporte remède. C'est le temps. L'intervention de l'Etat en pareille occurrence est parfaitement justifiée. Il lui faut parfois voir au bien commun, subvenir aux besoins du peuple, même en enchaînant la liberté de certains individus sans conscience qui se croient tout permis, si, de leurs sales manœuvres, il retirent un gros bénéfice. Pour eux l'or et l'argent justifient tout.

LES JOUES PALES ET BLEMES

indiquent que le sang est appauvri et que l'estomac n'assimile pas convenablement les aliments. En effet, les conditions physiques de la femme sont toujours reflétées sur son visage. La pâleur, les taches, les boutons, le teint terreux ou les yeux ternes disent que

VOUS AVEZ BESOIN DES

"Beecham's Pills". Les femmes qui sont sujettes à ces conditions ne devraient pas attendre, au contraire elles devraient se prévaloir de leurs bons et salutaires effets.

Les "Beecham's Pills" sont préparées pour donner le soulagement requis. Elles nettoient l'organisme des impuretés, stimulent doucement le foie, régularisent les intestins et tonifient l'organisme. Leur action modérée mais certaine et entière, débarrasse la peau de leur pâleur, augmente la circulation du sang et aide la digestion.

Toutes les femmes devraient connaître le confort en demandant de l'aide aux:

Beecham's Pills

Préparées seulement par Thomas Beecham, St-Helens, Lancashire, Angleterre. Vendues partout au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. En boîtes de 25 cents.

Funerailles de M. Magloire Vézina

Saint-Denis-sur-Richelieu.

Les funérailles de M. Vézina, marchand de Saint-Denis, ont eu lieu vendredi matin, le 10 courant.

Le deuil était conduit par ses fils Joseph Oscar, les abbés Arthur, Albert, Ernest, son petit-fils Jean, M. Edmond Charon, maire du village, le Dr M. Tétrault, suivis d'un grand nombre de citoyens, parents et amis parmi lesquels nous avons noté le Dr Richard, M. M. O. Huard, F-X. Paradis, J. Desrosiers, J. Dragon, E. Dragon, Ovila Donat Durocher, M. V. Archambeault, E. Laflamme, J. Phaneuf, J. Benoit, A. E. Jalbert, M. M. les Marguilliers, les membres des Conseils municipaux du village et de la campagne, les Commissaires d'écoles de la paroisse; M. M. Jos. Cartier, Armand Cartier, L. J. Cartier, J. A. Cartier, Dr H. Lapierre, Ignace Archambault, X. Leclair, F. X. Mersier, Ed. Millier, F. X. Chagnon, J. M. Gendron, Jos. Gaudet, A. Collette, A. Laflamme, A. Giard de Saint-Antoine; Dr Larose, T. Taschereau, Arthur Proulx de Saint-Ours; Nap. Archambault, N. P. de Saint-Charles; M. M. Arthur et Albert Chenette de Saint-Hyacinthe; M. M. Donat Brodeur avocat, Bessette représentant la Maison Lacaille et Gendreau, Therriens et Aumont de la Maison Caristine Co; L. Hector Dupuis, de la Maison Hodgson & Summer de Montréal; M. M. Emery et Hypolite Latontaine, de Saint-Hugues, etc.

Les porteurs étaient: M. M.

Levi Charron, Philias Laflamme, Louis Bousquet, Alphonse Phaneuf, Amédée Charron, Rodolphe Bonin, neveux du défunt.

La levée du Corps fut faite par Mgr L. J. Guertin et le service fut chanté par l'abbé Ernest Vézina, assisté de ses deux frères les abbés Arthur et Albert.

Au chœur avaient pris place: Mgr le Grand Vicaire, M. H. Nadeau, Curé de Saint-Denis, Messieurs les chanoines F. Z. Decelles, L. A. Senécal, A. Beaudry; MM. les abbés V. Chartier, Charbonneau, Dubreuil, Lévesque, Phaneuf, Messier, Archambault, Coderre, Guertin, Séguin, Fontaine, Desrochers, Lafontaine, Larche, Lecours, Paul-Hus, Trudeau, Laberge, les Frères de Saint-Viateur et leurs élèves; dans la nef: les Sœurs de la Congrégation et leurs élèves; les religieuses de l'Hospice St-Louis, celles du Collège et la majeure partie de la paroisse.

A l'orgue, la messe des morts en plain-chant fut chantée par les chantes de la paroisse et la chorale du Collège.

Melle Germaine Dauray touchait l'orgue.

Un grand nombre de bouquets spirituels et d'offrandes de messes avaient été déposés au pied de la dépouille mortelle.

R. I. P.

Bon nombre de personnes s'imaginent encore que les désordres produits par l'alcool dans l'organisme humain, sont uniquement l'œuvre des alcools impurs, et que les alcools purifiés sont inoffensifs. C'est une erreur fatale. Quelle que puisse être leur pureté, les spiritueux consommés habituellement, quoique modérément, aboutissent toujours à mettre le désordre dans les fonctions du corps et de l'esprit.

Les Amis disent à leurs Amis que

ZUTOO

Guérit les Maux de Tête.

ZUTOO était absolument inconnu au Canada, il y a cinq ans passés. Tandis qu'aujourd'hui, des milliers et des milliers de femmes et d'hommes recourent à ces petites tablettes inoffensives pour trouver le remède qui guérira promptement leurs maux de tête. Leur réputation s'est répandue d'un ami à un autre — d'une ville à une autre — d'une rive à une autre. Partout où on souffre de maux de tête, il devrait y avoir des Tablettes ZUTOO — elles guérissent en l'espace de 20 minutes — 25c. la boîte chez tous les marchands, ou par la malle, franchise de port. B. N. Robinson & Co., Bar., Coaticook, P.Q.

St-Charles, Rich.

— Dme D. Langlois, de Union Mich. est en visite à St-Charles, chez ses parents pour y passer quelques semaines!

— M. Damase Langevin, professeur à Montréal, son épouse et son neveu Geoges, ont passé, ici, la petite vacance de la Toussaint, chez M. Ernest Langevin.

— M. Emile Foisy a vendu sa propriété à M. E. A. Adam pour la somme de \$3250.00. M. Foisy va demeurer à Montréal.

— M. Alph. Lussier a vendu sa terre à M. Joseph Messier, pour la somme de \$14,000. Cette propriété se trouve située à une dizaine d'arpents du village.

Les frères Benoit du 4ème rang de St-Charles ont fait l'acquisition de deux terres appartenant à Jos. Gaucher du 3ème rang de cette paroisse pour la somme de \$8,000.

— M. Alph. Guertin, marchand est parti mardi, avec sa famille pour assister à la profession de sa fille Yvonne, dans un couvent qui se trouve situé près d'Ottawa.

Tablettes Baby's Own Employées pendant Dix Ans

Mme C.-E. Stilwell, Winthrop, Sask., écrit: "J'ai employé les Tablettes Baby's Own durant les dix dernières années et les ai trouvées si bonnes pour mes petits enfants que j'en ai toujours une boîte à la maison." Mme Stilwell est une des milliers de mères qui ont toujours des Tablettes sous la main. Une fois qu'une mère en a employé pour ses petits enfants, elle ne devrait employer rien autre chose. Elle est absolument exempte d'opiacés et de drogues nocives et ne peuvent faire de tort au plus jeune enfant.

Elles sont vendues par les marchands de remèdes ou par la malle à 25 cents la boîte de The Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont.

LA LESSIVE DE GILLET DÉVORE LES SALETÉS.



NOTES LOCALES

LA TRIBUNE
HEBDOMADAIRE
 PUBLIÉ A ST-HYACINTHE P. Q.
ABONNEMENTS :
 CANADA (PAR AN) \$1.00
 ETATS-UNIS (PAR AN) \$1.50
 DANS LA VILLE (PAR AN) 1.50
ANNONCES :
 Ann. officielle (la ligne).....15 et 20 ct.
 " ordinaire (la ligne).....10 et 15 ct.
 Annonces à long terme à prix modéré.
 LA TRIBUNE DE ST-HYACINTHE
 LTEE,
 Propriétaires.

PERSONNEL

—Madame D. DuRivage, de St-Césaire, était ici dimanche, en visite chez des parents.

—M. Albert Lévesque, un jeune compatriote qui représente avec beaucoup de gentillesse et de politesse toute française, la compagnie manufacturière de dactylographes Remington, était de passage en notre ville mercredi dernier.

Depuis plusieurs années, cette compagnie avait négligé ce territoire, faute d'un voyageur connaissant bien la langue de la population. M. Lévesque nous a quitté non sans avoir enregistré plusieurs ventes intéressantes.

Avec lui, la compagnie Remington a maintenant son entrée à St-Hyacinthe.

—Mademoiselle Henriette Janson, de St-Césaire, était en visite ces jours derniers chez Mde M. A. Guillerie.

—Dans un voyage qu'il vient de faire à Québec, M. Arthur Plamondon de Montréal s'est entretenu avec plusieurs intéressés de la possibilité d'établir en cette ville comme ici et aux Trois-Rivières une nouvelle succursale de son école de chant de Montréal. L'ouverture se ferait en janvier.

—M. et Mde E. René, leur fille Emeline, de Vancouver, ainsi que le Dr J. C. Beaudry de Sherbrooke, étaient les hôtes de M. W. Belensky ces jours derniers.

VOYAGEUR PAS COMODE

Dimanche dans la soirée le constable Beaugard était à faire sa ronde habituelle, lorsqu'il trouva un individu qui était assis sur l'un des bancs de la salle d'attente du Grand Tronc. Les derniers trains étaient passés. Le constable demanda à l'individu s'il n'avait pas un endroit où passer la nuit. L'homme lui répondit que cela ne le regardait pas. Le constable lui offrit de le conduire à la station, ajoutant que le lendemain matin il pourrait continuer sa route. Notre homme ne l'entendit pas de cette manière et sans avertissement aucun frappa le constable Beaugard avec violence à la figure. Pendant que le policier essaya de maîtriser son agresseur, M. Gagnon arriva et aida le constable à mettre les menottes à ce voyageur peu comode. Conduit au poste de police il a donné un nom et dit demeurer à Marieville.

Il comparaitra lundi devant M. le Magistra Marin.

La haine est le microscope des défauts, l'amour celui des bonnes qualités.

Occasion

Agents demandés dans la province de Québec pour vendre le Phonographe "De-Luxe-A-Tone", un nouveau phonographe égal aux instruments deux fois plus dispendieux. Le prix de vente est tel que tous peuvent l'acheter. Territoire exclusif aux hommes compétents. Excellente chance pour vendeurs de machines à coudre.

Pour informations s'adresser :
 A. Renaud & Fils,
 194, rue Peel, Montréal.

ON DEMANDE DES REPRESENTANTS

—ST-HYACINTHE et le DISTRICT—
 DES

Plus Grands Vergers du Canada
 Le catalogue du Printemps 1917 est prêt. Collection splendide de fruits fermes et de fleurs ornementales pour la Province de Québec y comprenant :

POMMES McINTOSH ROUGES, FRAMBOISES ST-RÉGIS et plusieurs autres vendeurs
 Commencez sans Retard - Conditions Faciles
THE FONTHILL NURSERIES
 ETABLIES EN 1837
 TORONTO, Ont.



SOUSSIONS POUR FOURNITURES AUX INDIENS

DES SOUSSIONS scellées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour fournitures aux Indiens" seront reçues à ce département jusqu'à midi, mardi le 12 décembre 1916, pour la livraison de fournitures aux Indiens durant l'année fiscale, finissant le 31 mars 1918, droit payé, aux différents endroits du Manitoba, de Saskatchewan et de l'Alberta. On peut obtenir du soussigné des formules de soumission contenant tous les renseignements. La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

Le Département ne paiera pas les journaux publiant cette annonce sans permission.
DUNCAN C. SCOTT,
 Député Surintendant Général pour les Indiens.
 Département des intérêts indiens.
 Ottawa, Ont., 6 novembre 1916.

FILEURS DEMANDES

Nous demandons deux fileurs pour notre manufacture de laine à St-Jérôme. S'adresser sur les lieux à Regent Spinners, Limited, St-Jérôme, Que, ou au bureau de Montréal, 1202 Boul. St-Laurent.

NAISSANCES

Le 12 courant, l'église Notre-Dame-du-Rosaire, ont été baptisées Marie Olivette Orianna, filles de M. Joseph Massé et Mme Aurore Deshaies, son épouse ; Evéline Réa Marie, fille de M. Exaudias Casavant et Mme Eva Massé, son épouse.

Le 15, à la même église, Gertrude Marie Madeleine, fille de M. William Blanchard et de Mme Anna Gervais, son épouse ; Germaine Elianne, fille de M. Sylvanie Archambault et de Mme Emma Beaudry, son épouse.

Le 5 courant, ont été baptisées à l'église Notre-Dame, Marie Reine Imelda, fille de M. Ephrem Jacob et de Mde Victoria Boisclair, sont épouse ;

Marie Cécile Denise, fille de M. Adrien Richer et de Mme Alice Arpin, son épouse.

"L'Avenir National" de Manchester, N. H.

C'est une très belle idée que "L'Avenir National" a eue de publier un numéro de 132 pages à l'occasion de son 30ème anniversaire.

Ce numéro illustré, dont nous accusons réception avec remerciements, est très bien imprimé et se lit avec grand intérêt surtout par ceux qui s'intéressent à la vie de nos compatriotes des

Etats-Unis.

Nous félicitons le confrère de la belle initiative qu'il a eue et nous lui souhaitons le succès qui encourage les beaux mouvements.

MARIAGES

Le 7 courant avait lieu à l'église Notre-Dame du Rosaire, le mariage de M. Arthur Léthieq à Melle Marie Alphonsine Boileau.

Les nouveaux mariés sont reueux d'un joli voyage. Nous leur réitérons nos vœux de bonheur.

FLEUR QUESNEL



TABAC CANADIEN DE CHOIX. MÛR ET D'UN ARÔME RICHE MAIS ABSOLUMENT NATUREL. CHARMÉ SANS BRULER LA LANGUE.
 1 Demandez le FLEUR "QUESNEL".

GARAGE FORTIN
AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous venons d'ouvrir un nouveau Garage aux Nos 38 et 40 de la rue Mondor. Le Garage est bien chauffé. C'est le plus grand de la ville pouvant contenir de 30 à 35 machines pour storage
 PRIX pour l'HIVER, (6 mois) \$20. Place réservée.

REPARATIONS D'AUTOS FAITES PAR DES EXPERTS

Peinture et Vernis pour Autos, Voitures et Enseignes de tous genres exécutés par M. J. E. Dufresne, peintre. Ouvrage garanti. Nous avons en stock gazoline, huiles, pneus et accessoires de toutes sortes. Pour plus amples informations s'adresser à

C. A. FORTIN

38 et 40, rue Mondor. Une visite est respectueusement sollicitée.

TOURNOI DE QUILLES

Equipe No 1	1ère partie	2e partie	3e partie	Total
Majeur U.	164	193	173	530
Laplante A.	125	165	164	454
Chagnon M.	118	168	169	455
Brousseau E.	118	117	99	334
Dupont A.	123	163	141	427
Cordeau W. S.	134	141	151	426
				2626

Equipe No 2	1ère partie	2e partie	3e partie	Total
Desautels R.	167	186	180	533
Decelles A.	155	162	153	470
Raymond J. C.	168	190	172	530
Nichols E.	104	136	129	369
Séguin A.	150	153	127	430
Beaugard A.	141	127	145	413
				2745

Equipe No 3	1ère partie	2e partie	3e partie	Total
Lassonde A.	198	145	168	511
Bélangier A.	133	196	117	422
Campbell H.	150	204	204	523
Brousseau G.	146	112	112	370
Daunais A.	149	145	159	453
Proulx Ep.	97	128	131	356
				2736

Equipe No 4	1ère partie	2e partie	3e partie	Total
Ringuet L.	187	115	91	393
Laframboise J. C.	201	154	135	490
Boivin L. A.	103	143	107	353
David M. A.	113	136	156	405
Brodeur Auré	115	142	138	396
Monette H.	139	140	184	463
				2499

Equipe No 5	1ère partie	2e partie	3e partie	Total
Fontaine Art.	138	131	123	392
Parnell C. S.	143	151	162	456
St Jacques M.	146	157	164	467
Fee E. S.	153	118	160	431
Rouleau J.C.	135	150	138	423
Trudeau P.	142	146	147	435
				2604

Ernest Birtz C. D.
 80, rue Concorde

TÉL. 33

attention spéciale au maladies des enfants.

St-Hyacinthe P. Q.

PHARMACIE VIGER

(En Gros et en Détail)

Prescriptions remplies avec soin

Fournisseur des Communautés et Institutions Religieuses, des Hopitaux et Hospices.

Le seul endroit où l'on peut se procurer les meilleures préparations et médicaments Français, Anglais et Américains.

TEL. No. 60

197 RUE CASCADES

St-Hyacinthe, P. Q.

Dr J. E. A. Collette

MEDECIN CHIRURGIEN

Bureaux :

COIN STE-ANNE & GIROUARD
 185 Rue Girouard,
 St-Hyacinthe, Qué.

FARINE MOULEE
Moulin Yamaska
 L. E. COTÉ
ST-HYACINTHE

LE GARAGE ST-HYACINTHE

Reparations Generales dans les Machineries de toutes sortes.

SPECIALITES

Automobiles et Engins a Gasoline

Papier Brouillon

EN TABLETTE (Pads)

5 sous la livre

Nécessaire pour tous les bureaux. A vendre aux bureaux de

LA TRIBUNE

AVIS

Avis est par les présentes donné que toute personne vendant à crédit ou avançant de l'argent à mon fils, Lucien Plamondon, le fera à ses risques et périls, et cela jusqu'à nouvel ordre de ma part.

Louis Plamondon.

4 fs-17 nov.

POUR NOS LECTRICES

Resignation

Je viens à vous, Seigneur, Père auquel il faut croire !
Je vous porte, apaisé,
Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire
Que vous avez brisé.

Je viens à vous Seigneur, confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant !
Je conviens que vous seul savez ce que vous faites
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.

Je conviens à genoux que vous seul, Père auguste,
Possédez l'infini, le réel, l'absolu ;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu !

Je ne résiste plus à tout ce qui m'arrive
Par votre volonté.

L'âme, de deuil en deuil, l'homme, de rive en rive
Roule à l'éternité. . .

Dès qu'il possède un bien, le sort le lui retire ;
Rien ne lui fut donné dans ses rapides jours
Pour qu'il n'en puisse faire une demeure et dire :
C'est ici ma maison, mon champ et mes amours !

Il doit voir peu de temps tout ce que ses yeux voient,
Il vieillit sans soutiens.
Puisque ces choses sont, c'est qu'il faut qu'elles soient,
J'en conviens, j'en conviens !. . .

Dans vos cieus, au delà de la sphère des nues,
Au fond de cet azur immobile et dormant,
Vous préparez, Seigneur, des choses inconnues
Où la douleur de l'homme entre comme élément !. . .

Victor HUGO.

dente sur la prospérité de l'Angleterre. . . !"

Eh bien ! qu'en dites-vous ? N'est-ce pas colossalement évident ? Ne rions donc plus des vieilles filles de chez nous. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. La prospérité de notre province, le développement de nos troupeaux dépendent du nombre de nos vieilles filles.

Que les ministères d'agriculture d'Ottawa et de Québec y songent. En ce temps de vie chère où le prix de la viande monte toujours, il ne faut rien négliger.

Protégeons nos vieilles filles et leurs chats ?

POULIGNY.

L'Almanach de la Langue Française

Encouragée par son succès de l'an dernier, la Ligue des Droits du français public maintenant chaque année son Almanach de la Langue française. Celui de 1917 paraîtra le 15 novembre prochain.

Cette date marque déjà un progrès sur la publication de l'an dernier. Les centres mêmes les plus reculés pourront recevoir cette fois-ci, avant la fin de l'année le nombre d'exemplaires qu'ils désireront. Mais ce n'est là que la moindre amélioration que présente le nouvel Almanach. Son

tirage d'abord s'est élevé de 10,000 à 25,000. On espère ainsi pouvoir répondre à toutes les commandes.

Le format ensuite s'est quelque peu agrandi. Cela lui a donné une tournure plus élégante, dans le genre de l'Almanach Hachette. Ce nouveau format est définitif !

Enfin et surtout la matière atteste les progrès réalisés. Elle est plus riche, plus variée, plus populaire. A côté d'articles de fond dus à des hommes comme MM. Belcourt et Chapais, les abbés Perrier et Camille Roy, M. Henri Bourassa et le docteur Gauvreau, on trouve des contes, des poésies, des chansons patriotiques, voire plusieurs scènes d'un drame inédit et très vivant sur la lutte ontarienne. Sous des rubriques nouvelles, et qui reviendront à chaque publication annuelle, l'Almanach nous met au courant des principaux faits de l'année touchant les intérêts de la race, il donne la monographie d'une de nos associations nationales, il nous renseigne sur la vie des nôtres hors du Québec. De nombreuses et intéressantes illustrations ornent le texte, entre autres des diagrammes remarquables indiquant où sont les forces catholiques au Canada.

Et chose étonnante, le prix de l'Almanach n'a pas augmenté. En dépit de ses améliorations et malgré la hausse du papier, il reste à 15 sous l'exemplaire, à \$1.50 la douzaine, à \$10.00 le cent, et à \$75.00 le mille.

LES QUATRE FRUITS

Employés dans la composition de "Fruit-a-tives".

Il serait absolument injuste de dire "Je ne prendrai pas "Fruit-a-tives", car j'ai essayé d'autres remèdes qui ne m'ont fait aucun bien." D'un autre côté, le fait que "Fruit-a-tives" est complètement différent des autres préparations de l'univers, est précisément la raison pour laquelle vous devez lui donner un essai raisonnable si vous souffrez de maladies de l'estomac, du foie, des intestins, des rognons ou de la peau.

"Fruit-a-tives" est composé du principe actif des Pommes, des Oranges, des Figues et des Pruneaux.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur échantillon 25c. Chez tous les pharmaciens ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Aussi prévoit-on que les 25,000 exemplaires vont s'enlever rapidement. Plusieurs milliers sont déjà retenus. Qu'on guette donc l'apparition de l'Almanach, chez les libraires, le 15 novembre prochain, ou qu'on fasse aussitôt sa commande au secrétaire de la Ligue des Droits du français, au Monument National, à Montréal.

AVIS

Avis est par le présentes donné, qu'à partir de cette date, toute personne avançant de l'argent ou vendant à crédit au nom ou pour le compte du soussigné le fera à ses risques et pertes.

Adélaré Côté,

17 novembre 1916.

PROPOS D'UN RURAL

L'agriculture et... les vieilles filles

Quand on parle de vieilles filles, cela fait sourire discrètement, c'est de bon ton. Que voulez-vous ? Les vieilles filles comme les belles-mères occupent dans la société un rôle déterminé. Elles sont classées, étiquetées, cataloguées sans révision possible.

C'est entendu que les vieilles filles sont inutiles.

N'objectez pas qu'il y en a de douces, de dévouées, de saintes qui sont d'utiles et d'infatigables bonnes samaritaines. On ne veut songer qu'à la traditionnelle vieille fille, toute en angles aigus, acariâtre, maussade revêche, qui n'a plus de charmes et qui n'aime que son chat.

Pour cette vieille fille, on est sans pitié. On a peut-être tort. On a sûrement tort ! Je soutiens que par son inutilité même, cette vieille fille est utile à... l'agriculture.

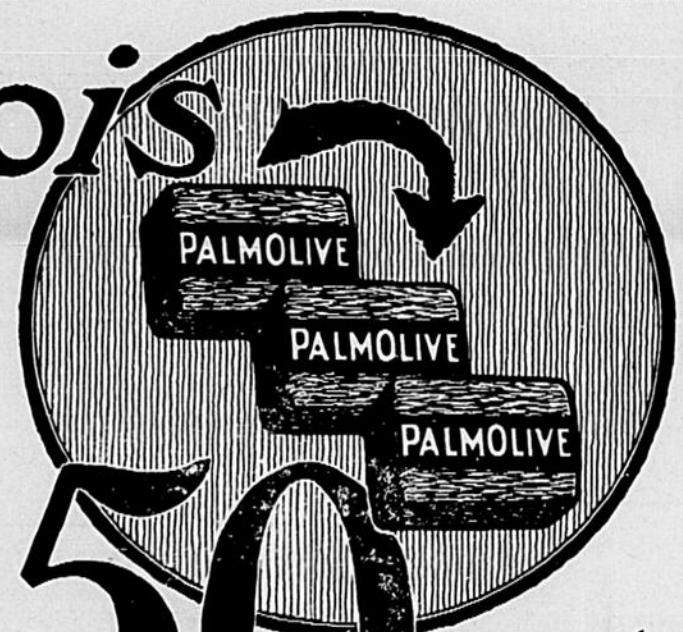
Vous croyez que je plaisante. Alors, écoutez la démonstration du grand Haeckel, l'illustre professeur à l'Université d'Iéna. Je l'extrait de son "Histoire naturelle de la création."

"L'Angleterre peut manger beaucoup de viande parce qu'elle a beaucoup de bétail. Elle a beaucoup de bétail parce qu'elle a beaucoup de trèfle rouge. Elle a beaucoup de trèfle rouge parce qu'elle a beaucoup de frelons qui font multiplier les graines. Elle a beaucoup de frelons parce qu'il n'y a pas beaucoup de rats, les ennemis des frelons. Or les rats ne sont pas nombreux quand il y a beaucoup de chats et il y a beaucoup de chats là où il y a beaucoup de vieilles filles pour les choyer. Donc le nombre des vieilles filles a une influence évi-

Ces Trois

avec

ceci ou
cela



POUR SEULEMENT

Valeur Réelle Au Détail 95 Cents!

Voici ce que 50 cents achèteront cette semaine à tous les magasins ou les produits PALMOLIVE sont vendus :

TROIS (3) morceaux du fameux savon PALMOLIVE, se vendant régulièrement 15 cents chacun, 45 cents—

UN (1) pot de crème PALMOLIVE pour le teint ou UNE (1) boîte de poudre PALMOLIVE, au choix, se vendant régulièrement 50 cents—

La valeur réelle, au détail, de ces produits est de 95 cents !

Nous faisons cette offre exceptionnelle pour vous faire connaître la Poudre et la crème PALMOLIVE pour le teint, deux nouveaux produits PALMOLIVE que vous aimerez sûrement—

Parce que chacun comporte la qualité

PALMOLIVE, une marque qui veut toujours dire des articles de toilette parfaits.

Tous les marchands dont le nom est publié ci-dessous ont reçu un très gros assortiment, de poudre, de crème, pour le teint et de savon PALMOLIVE. Ils seront nos distributeurs.

Allez chez un de ces marchands, donnez-lui 50 cents en lui nommant l'article que vous voulez essayé d'abord : la crème pour le teint ou la poudre.

Il vous donnera l'article demandé, ainsi que trois morceaux ordinaires de PALMOLIVE—le fameux savon à l'huile d'olive et de palmier—le savon pour le bain et la toilette le plus populaire, mis jusqu'ici sur le marché, si l'on en juge par ses ventes.

Ces Marchands Vous Serviront
SAINT-HYACINTHE, Que.

S. Bourgeois & Co., Ltd
J. H. E. Brodeur
Pharmacie Dr Viger

**LES APPAREILS ELECTRIQUES
CANADIAN BEAUTY**

Durent une Vie

MADAME,

Avez-vous dans votre boudoir un appareil pour fer à friser? C'est sans doute parce que vous n'en connaissez pas l'utilité, que vous vous en êtes privée jusqu'aujourd'hui.

Très rapide, aussi joli qu'indispensable, économique et durable, cet appareil vous rendra les plus grands services et vous regretterez de ne pas l'avoir connu plus tôt.

Venez voir notre assortiment.

DEMANDEZ NOS PRIX

La Cie de Gaz, Electricité et Pouvoir.

SAINT-HYACINTHE, QUE.

**PACIFIQUE
LE CANADIEN**

HORAIRE

Départ de St-Hyacinthe :

Tous les jours, excepté le Dimanche.

8.11 A. M. et 3.25 P. M., pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.45 A. M. et 6.35 P. M., pour St-Guillaume et les stations intermédiaires.

Prompt raccordement à Farnham, pour tous les points des Etats-Unis, ainsi que pour l'Est et l'Ouest Canadien.

Pour billets et renseignements s'adresser à R. E. CODERRE, 125 Cascades, Agent de billets

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Horaire des Trains

ALLANT A L'EST,

9.20 A. M.—Tous les jours pour Saint-Liboire, Acton-Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston & Portland. Excepté le dimanche pour Victoriaville, Lévis et Québec.

3.15 P. M. Venant de Montréal, arrêt stations intermédiaires Samedi seulement.

5.38 P. M.—Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke, Island Pond.

9.35 P. M.—Tous les jours pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

6.40 P. M.—Venant de Montréal et gare intermédiaires, tous les jours. Excepté le dimanche et le samedi.

1.20 P. M.—Venant de Montréal et gares intermédiaires tous les jours

ALLANT A L'OUEST

5.56 A. M.—Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

7.30 A. M.—Tous les jours, (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

10.24 A. M.—Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

2.30 P. M.—Allant à Montréal et gares intermédiaires, tous jours. Excepté le samedi et le dimanche

5.29 P. M.—Tous les jours pour Ste-Madeleine, St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

8.00 P. M.—Allant à Montréal et gares intermédiaires, dimanche seulement.

Pour toutes informations s'adresser à F. C. Bouvette, AGENT.

Quebec, Montreal & SOUTHERN Ry

HORAIRE DES TRAINS.

(Corrigé au 20 Sept. 1914)

ST-HYACINTHE—SOREL. Tous les jours, dimanches exceptés. Départ de St-Hyacinthe à 8.40 a. m. et à 5.05 p. m.

Arrivé à Sorel à 10.30 a. m., 7.30 p. m.

ST-HYACINTHE—IBERVILLE, BOSTON, ET LES POINTS DE LA NOUVELLE ANGLETERRE

Départ de St-Hyacinthe à 10.00 a. m. et 5.40 p. m.

Arrive à Itherville à 12.00 (midi) et 7.00 p. m.

Trains arrivant à St-Hyacinthe : Sorel à 8.10 a. m. et 5.15 p. m. d'Itherville à 8.20 a. m. et 3.15 p. m.

Billets pour n'importe quelle station au Canada et aux Etats Unis en vente chez

L. BOURBEAU, Agent à la Station.

N. J. FERGUSON, Gérant Général des Passages

Chemin de fer Intercolonial

Par la voie du chemin de fer de l'Intercolonial

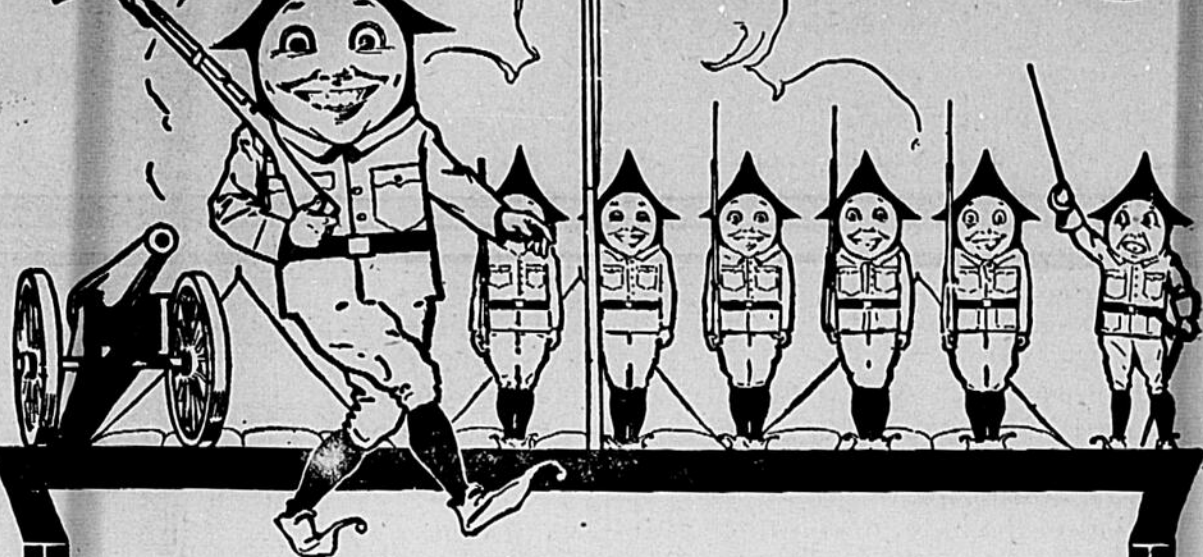
La voie du chemin de fer Intercolonial est la plus courte par Québec aux endroits du bas St-Laurent et des Provinces Maritimes.

L'Express Maritime No 34 laisse St-Hyacinthe, tous les jours à 10.05 hrs a. m., pour Cambelton, N. B., et pour les points plus à l'Est.

Pour informations et billets, s'adresser à

E. PICARD, 35 Rue Laframboise. Agent des billets de l'Intercolonial, St-Hyacinthe

WRIGLEY'S



Gardez le Canal!

Votre bouche est la porte d'entrée du canal le plus important du monde — pour vous!

Faites de la Gomme **Wrigley** le fidèle gardien de vos dents, de votre langue et de votre gorge. Suivez les conseils donnés dans les grands hopitaux où on l'ordonne aux convalescents.

Elle rafraîchit, parfume l'haleine, fortifie les nerfs, facilite la digestion et active l'appétit! C'est la gomme à mâcher la plus connue du monde entier.

Mâchez-en après chaque repas

Le "Wrigley's Spearmen's Gumption Book" est gratuit. Il est amusant et donne de bons conseils. Demandez-le à Wm. Wrigley Jr. Co., Ltd., Toronto, Ont.



Emballage hermétique

Fabrication Canadienne



Conservation parfaite

ECOLE DE CHANT

PLAMONDON

de Montréal

Succursale de SAINT-HYACINTHE

A la Société Philharmonique

rue Mondor - Tél 265

ENSEIGNEMENT DU CHANT

Essai absolument gratuit de l'œuvre. Mêmes tarifs qu'à Montréal. Circulaires gratis sur demande

SOUDEUR AUTOGENE

M. Blondin annonce au public qu'il a actuellement un soudeur autogène faisant les réparations et soudures de toutes pièces brisées, tels que morceaux d'automobile, machines agricoles, cuivre, fonte, aluminium, etc etc.

OUVRAGE GARANTI

S'adresser à M. A. L. Auger, chez A. Blondin & Cie,

TELEPHONE BELL 172

J. JULES GINGRAS

ENTREPRENEUR, PEINTRE ET TAPISSIER

Tout ouvrage qui m'est confié est exécuté avec soin et promptitude.

6, RUE TETU ST-HYACINTHE, QUE

NOIR BLANC TAN

CIRAGES À CHAUSSURES

"BRILLANTS COMME LE SOLEIL"

10c

Une combinaison du liquide et de la pâte. Exigent la moitié moins de frottage. D'un emploi facile pour les enfants. Donnent rapidement un brillant résistant. Ne renferment pas d'acide. Ne feront pas fendre le cuir. Conservent le cuir et prolongent la durée de vos chaussures.

F. F. DALLEY CO. OF CANADA, LTD., - HAMILTON, CANADA

Ils Continuent l'oeuvre Maudite

LA MENTALITE de notre population ne s'est pas transformée au sujet de l'instruction populaire. Les autorités compétentes ont toujours travaillé à améliorer notre système d'instruction publique et d'enseignement primaire et le peuple est satisfait. Le peuple sait que nos méthodes d'enseignement peuvent rivaliser avec n'importe quelle méthode des pays étrangers.

Pourquoi cette mentalité dont parle le député Bouchard serait-elle changée ?

Le député Bouchard croit-il vraiment que la campagne menée jadis par F. Langlois et Cie, a pu jeter des germes profonds dans l'esprit du public instruit et intelligent.

Qu'il se détrompe.

Peut-être quelques cerveaux faibles ont-ils été influencés par cette campagne des radicaux sur l'instruction obligatoire et autres sottises de même farine ; mais les cerveaux faibles, ce n'est pas le peuple cela. Du reste, il y a belle lurette que les citoyens intelligents et avertis savent à quoi s'en tenir sur l'amour de nos radicaux pour la langue française et la diffusion de l'instruction populaire. Remarquons-le, en passant, les efforts de nos radicaux ont surtout pour but de parvenir à bouleverser la société chrétienne, à renverser l'autorité religieuse.

Les menées sourdes et secrètes des petits frères Trois-Points, n'ont pu atteindre la majorité des citoyens canadiens. Aussi l'on ne voit pas dans notre société canadienne cette effervescence effrayante qui, en France, avait poussé partout les individus à secouer le joug de l'obéissance à l'autorité légitime.

Cette campagne a donc été arrêtée à temps pour empêcher le peuple de glisser sur la pente fatale. Mais, hélas ! les menées des sectaires ont fait subir au cerveau de quelques imbéciles une certaine transformation. Car, avouons-le, avec honte, il existe de ces personnes crédules qui, surtout quand il s'agit de querions d'intérêt, sont faciles à manier et à remanier.

Que ne ferait-on pas faire à certains individus pour \$1.00 ?

On a connu des individus qui ont vendu leur vote, leur conscience pour \$2.00.

Les radicaux ont su transformer la mentalité de ces gens-là, nous ne discutons pas là-dessus.

Nous l'avouons même, c'est possible, très possible ; mais quant à dire que la mentalité du peuple en général a été transformée, il y a loin !!

Nous serons cependant assez courageux pour dire ici que le nombre des libres-penseurs va en augmentant depuis quelques années. Nous dirons aussi ; sans crainte de nous tromper, que la vanité, seule, qui domine de toute part, est la cause de cet esprit d'incrédulité et d'indépendance frne-maçonnique que l'on remarque chez certains individus. On croit que pour avoir la réputation du bel esprit il faut jeter le ridicule sur les objets les plus saints. De nos jours, un homme n'est supérieur que s'il traite la religion de préjugé et de superstition. Remarquons, cependant, que ceux qui, de cette manière, font les beaux esprits, ne sont nullement convaincus des négations qu'ils propagent. Et ils le montrent bien dans les circonstances où ils croient leur vie en danger. On en sait quelque chose à ce sujet ici, à St-Hyacinthe, et il n'est pas nécessaire d'aller plus loin pour convaincre les plus encroutés.

Maintenant, l'on se demande souvent comment il se fait que les radicaux, les amis des Loges, bien qu'ils constituent une minorité infime, ont pu occuper jusqu'ici les sommets du pouvoir civil en certaines villes ?

Tout simplement cela provient de notre manque d'union et d'entente. Nous sommes restés trop longtemps les bras croisés. Il a fallu que l'encyclopédie *Humanum genus* vint nous réveiller et nous dicter notre ligne de conduite.

"Il faut, dit le Pape, que tous les gens de bien s'unissent et forment une ligue immense d'action et de prière."

L'action sociale catholique a alors pris naissance dans ce pays. Des cercles, des patronages catholiques se sont formés partout et de bons journaux ont été fondés pour combattre la presse malsaine et impie et pour porter dans tous les foyers catholiques la saine et bonne doctrine.

A l'heure actuelle, *ILS continuent toujours l'oeuvre maudite*, c'est pourquoi nous devons unir nos forces contre un ennemi qui prend tous les moyens licites et illicites pour arriver à ses fins.

Z. P.

Etrange Contraste

La Tempérance met du bois dans l'âtre, de la viande dans la marmite, de l'argent dans la bourse, du crédit dans le pays, de la force dans le corps, des vêtements sur le dos, de l'esprit dans la tête et du contentement dans la famille.

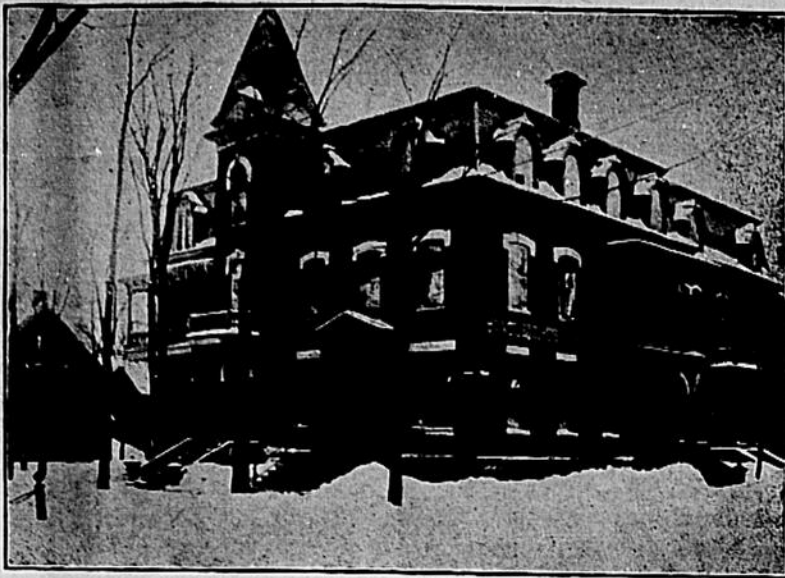
L'Alcoolisme, au contraire, coûte cher à l'Etat, et il coûte

infiniment cher aux familles, car il coûte le pain des enfants le bonheur des foyers, l'amitié de Dieu, l'estime des honnêtes gens, la santé, la vie temporelle et même parfois la vie éternelle, voilà le prix de l'alcoolisme ! Trop cher !!

Les deux tiers des crimes sont commis par des alcooliques.

Honneur, vie et fortune, rien ne résiste à l'alcool.

Nos Banques



La Banque d'Hochelaga

Nos Martyrs Canadiens

Le Canada catholique, a reçu, écrit l'*Action Catholique*, avec une pieuse allégresse l'heureuse nouvelle de l'introduction en Cour de Rome de la cause de ses martyrs, les Pères Jésuites Jean de Brébœuf, Gabriel Lallemant, Antoine Daniel, Charles Garnier Noël Chabanel, Isaac Jogues, et les frères coadjuteurs de la même compagnie, René Goupil et Jean de la Lande, mis à mort par les sauvages, en haine de la foi, de 1642 à 1648.

Au lendemain des fêtes

commémorant le troisième centenaire de l'établissement de la foi en notre pays, et qui furent marquées par une solennelle profession de foi du peuple canadien, on dirait que la grande voix de Rome répond à nos religieuses acclamations et que l'Eglise-Mère veut nous témoigner d'une façon toute particulière, sa sollicitude, en nous donnant l'espoir et presque le gage de la béatification prochaine de ces martyrs, dont les noms vénérés furent mis sur nos lèvres françaises par des mères pieuses et jalouses de nos gloires,

Le vrai soleil est dans nos cœurs.

Un mille et trois quart à la minute

C'est le record de vitesse établi durant la dernière épreuve courue à New-York au commencement de ce mois.

Trente et une automobiles ont pris part à la course de la Coupe Astor, qui s'est courue sur une longueur de 250 milles, environ 400 kilomètres, sur la piste de Sheephead Bay.

Le signal du départ a été donné après que les automobiles, groupées en six divisions espacées de 20 verges environ eurent fait une fois le tour de la piste de 1 milles.

Johnny Aitken, conduisant une Peugeot a gagné la coupe et battu le record du monde de 3 minutes 20.68 secondes. Il a parcouru les 250 milles en 2 heures 23 minutes 04.02 secondes. Rickenbacker a fini second en deux heures 26 minutes 40.24 secondes.

Vait a fini troisième ; Mulford quatrième ; Milton cinquième et Klein sixième.

oOo

L'autre ne donne la joie à nos yeux qu'avec la permission du premier.

oOo

Ah ! la puissance d'aimer est trop grande, elle l'est trop dans les âmes ardentes car combien en sont dignes ?

VIENT DE PARAITRE

" LA JURISPRUDENCE DU DROIT MUNICIPAL "

Par JEAN-FRANÇOIS POULIOT, AVOCAT

PREFACE DE L'HONORABLE JUGE SIR F.-X. LEMIEUX

Juge-en-chef de la Cour Supérieure.

Ce volume contient *les textes français et anglais* ainsi que la provenance, avec la jurisprudence à date, de chacun des articles DU NOUVEAU CODE MUNICIPAL, la loi 6 George V, chapitre 4, la proclamation qui décrète son entrée en vigueur le 1er novembre 1916, des formules pour les procédures municipales les plus importantes, le chapitre des Statuts Refondus de Québec concernant les matières en rapport avec le Code Municipal, une table de concordance des articles de l'Ancien et du Nouveau Code, un index des causes rapportées, et deux tables de matières par ordre alphabétique, l'une en français, l'autre en anglais.

La plus grande librairie qui s'occupe de la publication des ouvrages de droit dans la province de Québec, la maison Wilson & Lafleur, a décidé de ne pas publier, d'ici à quatre ans, d'autre Code Municipal.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions municipales doivent se procurer "LA JURISPRUDENCE DU DROIT MUNICIPAL". Il ne nous reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires de la première édition.

PRIX DU VOLUME, Relié - - \$5.00

La seconde édition se vendra probablement plus cher, à cause de la hausse du papier.

EN VENTE A

" L'IMPRIMERIE LE SAINT-LAURENT ", Limitée,
EDITEURS,

136-138, Rue Lafontaine,

Fraserville, Qué.